



## Conseil de sécurité

Cinquante-sixième année

### 4325<sup>e</sup> séance

Mardi 5 juin 2001, à 11 h 20

New York

*Provisoire*


---

<i>Président :</i>	M. Chowdhury . . . . .	(Bangladesh)
<i>Membres :</i>	Chine . . . . .	M. Wang Yingfan
	Colombie . . . . .	M. Valdivieso
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Hume
	Fédération de Russie . . . . .	M. Lavrov
	France . . . . .	M. Teixeira da Silva
	Irlande . . . . .	M. Cooney
	Jamaïque . . . . .	M. Ward
	Mali . . . . .	M. Touré
	Maurice . . . . .	M. Neewoor
	Norvège . . . . .	M. Kolby
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Eldon
	Singapour . . . . .	M. Mantaha
	Tunisie . . . . .	M. Mejdoub
	Ukraine . . . . .	M. Kuchinsky

### Ordre du jour

#### La situation en Afghanistan

Lettre datée du 21 mai 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité  
par le Secrétaire général (S/2001/511)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.

*La séance est ouverte à 11 h 20.*

**Expression de sympathie à la suite du décès de S. M. le Roi Birendra, S. M. la Reine Aishwarya et S. M. le Roi Dipendra du Népal, et des autres membres de leur famille**

**Le Président** (*parle en anglais*): À l'ouverture de la séance, je voudrais, au nom du Conseil, exprimer notre peine et notre tristesse à la suite de la disparition de S. M. le Roi Birendra et de S. M. la Reine Aishwarya du Népal ainsi que des autres membres de la famille royale. S. M. le Roi Birendra a beaucoup contribué au développement socioéconomique du Népal, il a favorisé la paix dans la région et il était profondément aimé de son peuple. Je voudrais également exprimer notre profond chagrin à la suite de la disparition du Roi Dipendra.

Je voudrais, au nom du Conseil, exprimer nos sincères condoléances à la famille endeuillée et au Gouvernement et au peuple népalais.

J'invite les membres du Conseil à se lever pour observer une minute de silence en hommage à la mémoire de S. M. le Roi Birendra, S. M. la Reine Aishwarya et S. M. le Roi Dipendra du Népal.

*Les membres du Conseil observent une minute de silence.*

**Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

**La situation en Afghanistan**

**Lettre datée du 21 mai 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2001/511)**

**Le Président** (*parle en anglais*): J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Afghanistan, de la République islamique d'Iran, du Pakistan et de l'Ouzbékistan, des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, M. Farhâdi (Afghanistan) prend place à la table du Conseil; M. Hosseinian (République islamique d'Iran), M. Ahmad (Pakistan) et M. Vohidov (Ouzbékistan) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.*

**Le Président** (*parle en anglais*): M. Haile Menkerios, Président du Comité d'experts sur l'Afghanistan nommé en application de la résolution 1333 (2000) du Conseil de sécurité, et ses collègues de ce Comité.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Menkerios et ses collègues du Comité à occuper les sièges qui leur sont réservés à la table du Conseil.

Toujours conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, l'Ambassadeur Alfonso Valdivieso, de la Colombie, Président du Comité des sanctions pertinent, à occuper le siège qui lui est réservé à la table du Conseil pour lui permettre de présenter le rapport.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis d'une lettre datée du 21 mai 2001 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, transmettant une lettre datée du 18 mai 2001 adressée au Secrétaire général par le Président du Comité d'experts sur l'Afghanistan nommé en application de la résolution 1333 (2000), contenant le rapport du Comité concernant les modalités de contrôle de l'embargo sur les armes à l'encontre des Taliban et de la fermeture des camps d'entraînement de terroristes dans les régions d'Afghanistan tenues par les Taliban, document S/2001/511.

Le premier orateur est l'Ambassadeur Valdivieso, qui interviendra en qualité de Président du Comité des sanctions créé par la résolution 1267 (1999) concernant l'Afghanistan. Il présentera le rapport figurant au document S/2001/511.

**M. aldivieso** (Colombie), Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) (*parle en espagnol*) : En ma qualité de Président du Comité des sanctions sur l'Afghanistan, je salue chaleureusement les membres du Comité d'experts sur l'Afghanistan nommé en application de la résolution 1333 (2000) du Conseil de sécurité, qui ont préparé le rapport soumis, il y a plusieurs jours, au Conseil. Ce rapport a été préparé conformément au paragraphe 15 a) de la résolution 1333 (2000) et figure au document S/2001/511.

Le Comité des sanctions a eu l'occasion de rencontrer hier les membres du Comité d'experts sur l'Afghanistan pour un exposé préliminaire sur ce rapport. J'aimerais à ce propos mettre en exergue certains des éléments qui soulignent, dans le rapport, l'objectif principal du mécanisme de suivi des sanctions proposé dans la résolution 1333 (2000) du Conseil, en date du 19 décembre 2000. Je voudrais également souligner l'intérêt de cette séance publique étant donné que, comme le dit le rapport du Comité d'experts, la participation et l'engagement des pays voisins de l'Afghanistan est de la plus haute importance pour l'efficacité de ces sanctions.

Pour commencer, je précise que le Comité d'experts était chargé d'une mission très concrète, qui était de présenter des recommandations sur la meilleure manière d'appliquer efficacement, premièrement, l'embargo sur les armes, et deuxièmement, la fermeture des camps d'entraînement de terroristes. Dans son rapport, le Comité d'experts présente des recommandations sur la meilleure manière de surveiller la mesure dans laquelle les exigences sont respectées, mais aborde aussi expressément d'autres questions connexes, comme les sources de financement, et notamment le trafic de drogues, la contrebande et les vols illégaux. Les experts estiment en effet que ces dernières ont un lien direct avec le trafic d'armes et certainement avec l'existence des camps d'entraînement de terroristes. Le Comité d'experts ne disposait pas de fonctions lui permettant de mener une enquête, et d'établir des faits ou des responsabilités. Je répète qu'il avait un mandat très concret et bien circonscrit.

Le travail du Comité a consisté notamment en un certain nombre de réunions tant au Siège, à New York, que dans les différents pays dans lesquels il s'est rendu, en une analyse des données mises à sa disposition par ces pays ou présentes dans les

documents officiels ou autres mentionnés dans le rapport, et en une évaluation des différentes options en vue de la présentation des recommandations dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Au sujet du Comité des sanctions, le Comité d'experts s'est réuni trois fois jusqu'à présent : à l'occasion du démarrage de ses activités ; lors de son retour de voyage sur le terrain, pour une réunion à mi-parcours avant l'élaboration définitive du rapport ; et à la séance d'hier, dont j'ai déjà parlé.

Du point de vue opérationnel, le Comité d'experts recommande la création d'un mécanisme de surveillance, novateur et intéressant. Je tiens à le dire, car on en a également parlé au Comité des sanctions, sans bien sûr qu'aucun pays n'ait adopté de position définitive. Le mécanisme, je le répète, est tout à fait nouveau et comporte deux volets.

Tout d'abord, il serait chargé de la mise en place d'équipes d'appui réduites qui auraient pour objectif de renforcer les mécanismes actuels, comme l'explique le rapport, dans chacun des six pays voisins de l'Afghanistan. Ces équipes d'appui seraient chargées de vérifier toute allégation de violation des sanctions. L'autre volet consiste en la mise en place d'un bureau composé de fonctionnaires experts dans différents domaines, comme les embargos sur les armes, les activités de lutte antiterroriste, la poursuite d'autres crimes internationaux tels que le trafic de drogues, et qui pourraient apporter un appui juridique et législatif. Ce bureau aurait à sa tête un directeur et serait composé de tels spécialistes, qui feraient des recommandations au Comité d'experts et appuieraient les équipes responsables des activités sur le terrain.

Le Comité d'experts a également souligné la nécessité de surveiller la circulation d'anhydride acétique précurseur chimique jusqu'à présent toujours indispensable au raffinage de l'héroïne. Le Comité recommande un contrôle plus strict, notamment au niveau du système d'octroi de licences d'exportation de ce produit. En outre le Comité d'experts recommande de faire porter l'embargo également sur le turbocompressible et sur les liquides et lubrifiants spéciaux nécessaires pour les véhicules blindés servant au transport de contingents.

Il apparaît clairement dans le rapport que les six pays voisins de l'Afghanistan sont disposés et même déterminés à assurer l'application des dispositions des résolutions 1267 (1999) et 1333 (2000). En outre, dans

tous les pays où le groupe s'est rendu, on a mis l'accent sur la nécessité de rétablir la stabilité en Afghanistan et sur l'impossibilité d'une solution militaire au conflit. C'est l'une des considérations présentes dans ce rapport, qui dit aussi qu'aucun mécanisme de contrôle ne pourra être efficace sans la coopération et l'engagement de ces six pays limitrophes. En outre, il serait particulièrement indiqué de mettre en place des mécanismes de coordination entre ces six pays. Il faut faire appliquer correctement les sanctions pour en assurer l'efficacité et garantir la crédibilité de l'ONU. Cependant, le rapport indique que les sanctions doivent être considérées comme un moyen d'inciter les Taliban à participer aux négociations visant à trouver une issue politique au conflit.

Le Conseil devra par conséquent se prononcer sur la proposition faite par le Comité d'experts. Je me permets d'insister pour que le Conseil le fasse le plus vite possible, car presque six mois se sont déjà écoulés depuis que les sanctions ont été adoptées par la résolution 1333 (2000). Comme chacun le sait, ces sanctions sont en vigueur pour une période de 12 mois et nous en sommes toujours à cette étape. Il y a plusieurs explications à ce retard, mais malheureusement, j'ai le sentiment qu'il y a eu un retard excessif pour constituer le Comité. Mais en ce qui concerne les travaux du Comité, je dois dire très clairement qu'une fois les experts enfin désignés, ils se sont réunis dès que possible, se sont mis au travail et ont rendu leur rapport dans les délais.

Il nous appartient maintenant de travailler de manière plus rapide. C'est pourquoi cette séance publique est importante, puisqu'elle nous permettra d'entendre les vues des pays qui sont des éléments clefs ou des composantes essentielles du mécanisme proposé, comme le dit clairement le rapport. Et cela incitera donc à prendre toutes les mesures nécessaires afin de se prononcer sur la création du mécanisme de contrôle qui doit être le résultat de ce rapport, comme envisagé dans la résolution 1333 (2000).

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Valdivieso de sa présentation du rapport.

Avant de donner la parole aux membres du Conseil, je voudrais signaler que, outre le Président du Comité, M. Menkerios, nous avons également autour de la table M. Reynaldo Arcilla, M. Michael Chandler, M. Mahmoud Kassem et M. Atilio Molteni, qui sont ici

en tant que membres du Comité d'experts pour participer aujourd'hui aux délibérations du Conseil.

**M. Kuchinsky** (Ukraine) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait également remercier le Comité d'experts d'avoir préparé cet excellent rapport, en application de la résolution du Conseil de sécurité. Nous notons avec satisfaction que les membres du Comité, qui ont travaillé très intensivement, ont rempli le mandat du Comité et nous ont fourni un document réaliste et stimulant.

Nous sommes certains que les recommandations précises sur la mise en œuvre de la résolution 1333 (2000) qui sont contenues dans le rapport auront une valeur pratique pour que le Conseil de sécurité exploite pleinement les capacités de ses décisions visant à rétablir la paix et la stabilité en Afghanistan. Nous appuyons pleinement la recommandation visant à établir un mécanisme international de contrôle là où les sanctions sont en place afin d'assurer la crédibilité du Conseil de sécurité. L'expérience passée et présente – notamment dans certains États africains – prouve l'importance d'une structure et d'un mandat bien conçus pour qu'un tel organisme de contrôle soit efficace et orienté vers des objectifs précis.

Nous pensons également qu'il est important de prendre en compte les vues des États voisins. Leur coopération est absolument essentielle. De toute évidence, aucun mécanisme de contrôle ne sera couronné de succès s'il n'y a pas un engagement total de la part des États Membres impliqués dans l'application des sanctions. Ma délégation se félicite du fait que six pays voisins ont confirmé leur respect total des résolutions 1267 (1999) et 1333 (2000).

Nous croyons que la question du renforcement du contrôle aux frontières des États voisins est essentielle pour le processus de surveillance. Du point de vue des futurs défis dans la région, ils bénéficieraient d'un meilleur niveau de coordination, ce qui serait très largement bien accueilli. À notre avis, l'examen de cette question par le groupe « Six plus deux » serait une mesure logique.

Nous pensons que la question de l'embargo sur les armes est de la plus haute importance dans le contexte du conflit en cours en Afghanistan. Comme le dit le rapport,

« Les mouvements d'armes en direction ou en provenance de l'Afghanistan ou à l'intérieur

du pays sont à long terme une cause majeure d'insécurité et d'instabilité dans la région de l'Asie centrale. » (S/2001/511, *annexe, pièce jointe, par. 33*)

Nous pensons également que la mise en place d'un mécanisme efficace pour empêcher le trafic illégal d'armes en direction ou en provenance d'Afghanistan sera la tâche la plus difficile pour le Conseil. Il va de soi que la coopération aux niveaux régional et international sera essentielle pour trouver la solution à ce problème. Dans ce contexte, nous espérons que les décisions et recommandations de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite d'armes légères sous tous ses aspects, qui aura lieu à New York en juillet, seront utiles pour nos délibérations sur la situation en Afghanistan.

Le rapport inclut également de nombreuses autres recommandations – concernant le trafic de drogues, la fermeture des camps d'entraînement de terroristes, la création d'équipes de terrain, etc. – qui relèvent carrément de la compétence du Conseil de sécurité et qui doivent être traitées rapidement. Le Président du Comité des sanctions, l'Ambassadeur Valdivieso, a développé ce sujet. Je dirai simplement que nous partageons pleinement les vues du Comité à cet égard.

Enfin, je veux souligner que nous croyons que la mise en place d'un mécanisme de contrôle en Afghanistan sera un processus évolutif qui nécessitera une attention continue de la part du Conseil. Ici, je voudrais également redire une fois encore le plein appui de ma délégation à l'idée exprimée par le Secrétaire général dans son précédent rapport, et qui est aussi reflétée dans le rapport actuel, selon laquelle une stratégie intégrée ou complète est nécessaire pour apporter une solution au problème afghan.

**M. Wang Yingfan** (Chine) (*parle en anglais*) : La délégation chinoise apprécie le travail réalisé par le Comité d'experts présidé par M. Menkerios. La Chine attache une grande importance au rapport du Comité. Nous étudierons attentivement le rapport et ses propositions précises. Nous sommes très reconnaissants à l'Ambassadeur Valdivieso de la présentation qu'il vient de faire. Nous croyons que le Comité des sanctions qu'il préside aura d'autres discussions sur les éléments précis du rapport après le débat d'aujourd'hui au Conseil de sécurité. Je me limiterai donc à quelques brèves observations.

Tous les États Membres ont l'obligation et le devoir de mettre en œuvre les résolutions 1333 (2000) et 1267 (1999) du Conseil de sécurité sur les sanctions contre les Taliban. Nous avons noté que le rapport du Comité d'experts propose de nouvelles mesures, telles que la mise en place d'un nouveau mécanisme chargé de la surveillance de l'application des sanctions. La mise en place d'un tel mécanisme vise en fait à renforcer la surveillance. Le Conseil de sécurité devrait donc tenir dûment compte des résultats réels après que ce mécanisme aura été créé.

La frontière entre l'Afghanistan et les États voisins dépasse les 5000 kilomètres. Nous aimerions savoir quelle sera l'ampleur du mécanisme de contrôle nécessaire pour que ce dernier soit efficace. Nous voudrions également savoir si l'ONU se verra garantir des ressources suffisantes. La Chine ne souhaite pas voir se mettre en place une situation dans laquelle l'application trop hâtive de mesures pertinentes empêche de parvenir à l'objectif visé. Dans ce cas, le mécanisme de contrôle n'en aura que le nom, et la crédibilité de l'ONU en pâtira.

Nous voudrions également souligner que la mise en place d'un mécanisme de contrôle des nouvelles sanctions nécessitera la coopération étroite des États limitrophes de l'Afghanistan. Avant de parvenir à une décision, le Conseil de sécurité devrait examiner avec grand soin les opinions de ces pays voisins, et les respecter. Le Comité d'experts a fait, et il faut le reconnaître, de très gros efforts pour présenter ce rapport. Ce rapport fait certaines allégations, sans toutefois en préciser les sources. On ne devrait pas utiliser de simples allégations pour prouver quelque chose, et encore moins s'en servir comme principes d'action. À cet égard, il faudrait déployer d'autres efforts.

Pour ce qui est de la région frontalière entre la Chine et l'Afghanistan, j'aimerais saisir cette occasion pour présenter certains renseignements que tous les membres de Conseil ne connaissent peut-être pas. La frontière entre ces deux pays est située dans une région montagneuse froide. Elle s'étend sur 92 kilomètres et elle est située à une altitude moyenne de plus de 5 000 mètres au-dessus du niveau de la mer. Les paysages géographiques sont variés et le climat y est rigoureux. Il n'y a pratiquement aucune présence humaine et cette région est très difficile d'accès. La Chine et l'Afghanistan n'ont pas établi de voies de communication entre les deux pays le long de cette

frontière. Compte tenu de la situation à la frontière entre la Chine et l'Afghanistan, qu'est-ce que le groupe envisage de faire? En fait, que peut-il faire? Cette question exige de plus amples précisions.

**M. Mejdoub** (Tunisie) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de remercier l'Ambassadeur Alfonso Valdivieso, notre collègue, Président du Comité des sanctions contre l'Afghanistan du Conseil de sécurité, et à travers lui, l'Ambassadeur Haile Menkerios, Président du Comité d'experts, ainsi que tous ses collègues, pour le rapport que l'on vient de nous présenter. C'est un document complet et exhaustif. Les informations détaillées et complémentaires recueillies de plusieurs sources nous montrent l'engagement ferme des experts pour nous présenter une image complète concernant la situation sur le terrain afin que nous puissions tirer des conclusions adéquates et prendre les décisions nécessaires.

Je voudrais faire quelques remarques et présenter quelques réflexions sur les conclusions et les recommandations contenues dans ce rapport.

Tout d'abord, ma délégation se réjouit de l'engagement des pays de la région à se conformer aux exigences des résolutions 1267 (1999) et 1333 (2000) et à rechercher une solution politique au conflit en Afghanistan. Nous partageons ensuite l'avis des experts selon lequel les sanctions, la recherche d'une solution politique et les initiatives humanitaires et économiques doivent être perçues comme un ensemble d'éléments d'une stratégie intégrée devant aboutir à un gouvernement représentatif en Afghanistan. Une aide serait nécessaire à ceux, parmi les voisins de l'Afghanistan, qui ont besoin d'un soutien concret pour renforcer et développer leurs mécanismes de contrôle.

Troisièmement, il est important de souligner que les pays visés par le comité d'experts ont manifesté leur engagement de coopérer et d'accepter l'aide de la communauté internationale. Ils ont bien spécifié qu'ils appliqueraient les dispositions des résolutions du Conseil de sécurité par l'intermédiaire de leurs propres services de contrôle des frontières.

Cela nous conduit à parler, quatrième, des recommandations du Comité qui s'articulent autour de la création d'un Bureau des Nations Unies chargé de la surveillance et de coordination de l'application des sanctions en Afghanistan. Ce bureau qui, selon les recommandations du Comité d'experts, aurait un siège

à Vienne, bénéficierait de l'apport des équipes d'appui à l'application des sanctions opérant au côté des services de contrôle des frontières dans les pays voisins de l'Afghanistan. Cette recommandation est intéressante, mais elle pose des difficultés d'ordre pratique. Nous estimons en effet que la mise en oeuvre de ce mécanisme dépend dans une large mesure de la coopération des pays voisins de l'Afghanistan qui doivent manifester leur appui au bureau.

Nous estimons, à cet égard, qu'il faudrait discuter avec les pays concernés, toutes les modalités, et ce, pour recueillir leur avis sur la mise en place de ce mécanisme afin de garantir sa réussite sur le plan pratique. Nous avons vivement besoin de leur coopération et de leur appui.

Cinquièmement, concernant les conclusions du Comité relatives à l'application de l'embargo sur les armes, ainsi que l'annexe I relative à la liste des mesures de contrôle des armements que le Bureau de surveillance se propose d'examiner, ma délégation voudrait rappeler que certaines questions relatives aux armes légères évoquées par les membres du Comité font encore l'objet d'examen par les États Membres de l'Assemblée générale. Il serait donc utile de prêter attention à la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères qui se tiendra au moins de juillet prochain. Du point de vue de ma délégation, il serait avisé d'attendre les conclusions de cette instance.

Sixièmement, pour ce qui est des recommandations sur l'imposition d'un éventuel embargo sur le produit chimique utilisé dans la fabrication des stupéfiants, nous croyons qu'il est important de procéder à un contrôle strict pour entraver la production et la vente des drogues illicites depuis l'Afghanistan.

Enfin, Monsieur le Président, nous sommes d'avis qu'il faudrait prendre le temps nécessaire pour bien examiner ce rapport, ainsi que l'impact des recommandations présentées par le Groupe d'experts et ce, afin de prendre la décision adéquate concernant la mise en place d'un mécanisme qui garantirait l'application des sanctions du Conseil de sécurité.

**M. Lavrov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais me joindre aux paroles de reconnaissance adressées au Président du Comité des sanctions et au Président du Comité d'experts qui a établi son rapport conformément à la résolution

1333 (2000) et qui a présenté des recommandations concernant les moyens de contrôler l'embargo sur les armes et la fermeture des camps d'entraînement de terroristes sur le territoire de l'Afghanistan contrôlé par les Taliban. Nous avons étudié ce rapport et souscrivons à ses principales conclusions concernant la nécessité de créer un mécanisme de contrôle garantissant l'application de la résolution 1333 (2000).

Il est clair à présent que, depuis l'adoption de la résolution il y a six mois, les Taliban n'ont fait aucun effort pour se conformer aux exigences du Conseil de sécurité. Il n'ont pas pris la moindre mesure pour extradier Usama bin Laden ou fermer ces camps où des terroristes internationaux sont entraînés. sur le territoire tenu par les Taliban,

Dans un contexte plus large, les Taliban bénéficiant d'une aide militaire extérieure poursuivent leurs efforts pour régler le conflit afghan par la force. En outre, nous avons été témoins récemment des nouvelles activités des Taliban qui contreviennent à toutes les normes de la morale et de l'éthique humaine. Les violations flagrantes des droits des femmes et des jeunes filles se poursuivent. Les statues bouddhiques ont été détruites. Les mesures discriminatoires semblables à celles mises en place autrefois dans les ghettos ont été imposées à l'encontre des fidèles de confession non islamique vivant en Afghanistan. Comme je l'ai dit, aucun progrès n'a été fait en ce qui concerne l'appui que les Taliban accorde au terrorisme international.

Dans ces conditions, il est particulièrement important de mettre en œuvre de façon systématique les résolutions 1267 (1999) et 1333(2000). Nous sommes d'avis qu'un pas important dans cette voie doit être l'appui accordé par le Conseil aux recommandations des experts relatives à la mise en place d'un mécanisme de surveillance.

Certes, nous comprenons qu'aucune surveillance des sanctions ne pourra être efficace si les États voisins de l'Afghanistan, d'abord et surtout les États jouxtant l'Afghanistan, ne coopèrent pas à cet égard. Nous nous félicitons de la volonté déclarée par les six États de respecter les résolutions 1267 (1999) et 1333(2000). Nous pensons que la coopération avec eux devrait se poursuivre à mesure que nous continuons nos travaux sur les recommandations des experts. Je me joins à l'appel qui a été lancé par le Représentant permanent

de la Chine en ce qui concerne l'importance de la coopération avec les pays voisins.

Nous estimons que, dans un premier temps, les activités du mécanisme de surveillance devraient porter essentiellement sur les exigences principales : assurer le plein respect de l'embargo sur les armes et fermer les camps d'entraînement de terroristes. Je comprends que ce sont des tâches difficiles, mais nous ne pouvons nous permettre de ne rien faire. Ce serait prie. Il me semble que le plan envisagé par les experts permettra de réaliser de réels progrès. Toutes les exigences du Conseil de sécurité ne seront peut-être pas satisfaites, mais le plan permettra, je répète, d'approcher réellement de cet objectif. Je pense notamment aux propositions visant à mettre en place le Bureau de surveillance et de coordination de l'application des sanctions et des équipes d'appui à l'application des sanctions dans la région. Nous sommes disposés à nous servir de ce plan comme base. Bien entendu, il nous faudra encore préciser les paramètres spécifiques du plan, y compris les fonctions des divers éléments proposés, notamment en ce qui concerne les équipes qui seront établies dans les pays limitrophes. Une concertation très étroite devra évidemment être établie avec les États intéressés en la matière.

En ce qui concerne l'emplacement du mécanisme de surveillance, nous pensons qu'il est préférable qu'il soit à New York. C'est essentiel pour garantir une interaction efficace avec le Comité des sanctions, et également pour être en liaison avec le Conseil de sécurité. Si le mécanisme de surveillance était établi dans un lieu autre que New York, cette relation serait affaiblie ce qui serait une erreur. Il est important d'examiner de près les possibilités de financement de ce mécanisme pour que ses activités soient correctement financées.

Le rapport contient de nombreuses autres propositions pratiques, y compris élargir la liste des biens sujets à l'embargo, harmoniser les législations nationales en matière de commerce d'armes, de politique douanière, etc. Nous sommes disposés à examiner ces propositions, qui nécessitent pour la plupart une étude soigneuse. Mais, je répète, pour le moment, il nous semble indispensable que le Conseil se concentre sur l'élaboration et l'adoption d'un projet de résolution qui permettrait de mettre rapidement en route le mécanisme de surveillance. Les recommandations nécessitant un plus ample examen pourront être examinées ultérieurement.

Nous souscrivons à l'idée que les sanctions à l'encontre des Taliban devraient être appliquées en relation étroite avec les autres décisions de l'ONU visant à assurer la paix et la stabilité en Afghanistan. La plus grande attention devrait être accordée à la nécessité de maintenir le caractère ciblé des sanctions : faire en sorte qu'elles continuent à être dirigées contre les dirigeants taliban et non pas contre la population afghane.

Sur la base de ces principes, nous collaborerons avec les autres membres du Conseil dans les travaux futurs sur ce rapport.

**M. Hume** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord saisir cette occasion pour féliciter l'Ambassadeur Valdivieso pour la direction cruciale qu'il a donnée au Comité des sanctions du Conseil. Nous faisons confiance à ses qualités de chef et à ses compétences. Je voudrais également remercier l'Ambassadeur Menkerios et le féliciter ainsi que son Comité d'experts pour le travail remarquable qu'ils ont été en mesure de réaliser dans un délai extrêmement bref. Ils nous ont remis un rapport important et complet qui mérite toute notre attention.

Les défis et les menaces que présentent l'Afghanistan sont immenses et multiples. Le Conseil a traité maintes fois de ces questions et devra continuer à le faire. Aujourd'hui, nous sommes réunis pour examiner le rapport du Comité d'experts concernant les modalités de contrôle de l'embargo sur les armes et de la fermeture des camps d'entraînement de terroristes, comme cela est prévu par les résolutions 1267 (1999) et 1333 (2000).

Ce Conseil a maintes fois répété que les Taliban doivent cesser leur appui au terrorisme. Nous nous sommes prononcés sans équivoque dans nos résolutions. Nous sommes disposés à passer de la parole aux actes – principalement par la mise en œuvre d'un embargo efficace sur les armes à l'encontre des Taliban.

À présent, ce Comité d'experts nous a fait savoir que, pour que nos résolutions aient un effet, il nous faut créer un mécanisme pour surveiller leur application. Les États-Unis souscrivent à cette recommandation et seraient favorables à une résolution établissant un tel mécanisme. Nous appuyons les conclusions du Comité d'experts, selon lesquelles le mécanisme de surveillance proposé devrait renforcer la

capacité et les efforts que les États voisins de l'Afghanistan déploient pour appliquer les résolutions du Conseil, notamment pour endiguer le flux d'armes et fermer les camps d'entraînement de terroristes. Je tiens à relever la coopération que chacun des voisins de l'Afghanistan a apportée au travail du Comité d'experts.

Le mécanisme sera utile pour fournir des informations et aider les pays limitrophes des zones de l'Afghanistan tenues par les Taliban afin qu'ils puissent renforcer la mise en œuvre par chaque nation sur le plan national des obligations internationales découlant de la résolution 1333 (2000). Le mécanisme devrait également fournir des informations exactes au Comité des sanctions afin que les auteurs présumés des violations soient dénoncés et confondus. Nous pensons que cette action devrait avoir également un effet de dissuasion.

Le mécanisme, à notre sens, devrait être soigneusement mis en place. Il ne peut remplacer le travail qui doit être fait par les milliers de douaniers, agents de la police des frontières et autres fonctionnaires nationaux responsables de l'application de l'embargo sur les armes. Il ne doit pas non plus chercher à reproduire les efforts faits par d'autres institutions telles que le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID), Interpol et l'Arrangement de Wassenaar.

Ce mécanisme sera essentiel pour faciliter le travail de l'Ambassadeur Valdivieso à la présidence du Comité des sanctions. Nous sommes d'accord donc avec le commentaire qui vient d'être fait selon lequel le mécanisme de contrôle devrait être basé à New York où il pourra coopérer étroitement avec les travaux du Conseil tout en disposant d'un personnel sur le terrain.

Le financement du mécanisme reste à débattre mais les États-Unis sont favorables à la création immédiate d'un fonds d'affectation spéciale grâce auquel ce mécanisme, quelle que soit sa forme définitive, pourra être financé. Le Gouvernement des États-Unis identifie à l'heure actuelle les ressources qui lui permettront de contribuer de façon importante à un fonds d'affectation spéciale qui permettra d'instituer le plus tôt possible un mécanisme efficace de contrôle.

Enfin, les États-Unis félicitent l'Ambassadeur Menkerios de son rôle dirigeant et de la contribution précieuse qui a été la sienne à la tête du Comité d'expert. Nous remercions également l'Ambassadeur

Valdivieso du rôle dirigeant qu'il continue de jouer à la tête de ce Comité.

Les États-Unis espèrent bien collaborer avec tous les membres présents pour instituer un mécanisme de contrôle efficace et adopter un projet de résolution dans le courant de ce mois pour donner effet à ce mécanisme.

**M. Touré** (Mali) : Monsieur le Président, je vous remercie très chaleureusement d'avoir convoqué cette séance publique du Conseil de sécurité pour discuter du rapport du comité d'experts nommé en application du paragraphe 15 a) de la résolution 1333 (2000) du Conseil de sécurité, concernant les modalités de contrôle de l'embargo sur les armes à l'encontre des Taliban et de la fermeture des camps d'entraînement de terroristes dans les régions d'Afghanistan tenues par les Taliban.

Je voudrais aussi remercier le comité d'experts sur l'Afghanistan présidé par l'Ambassadeur Haile Menkerios pour le travail remarquable accompli dans un délai si court et dans des conditions assez difficiles. La séance de ce matin constitue une occasion idoine pour ma délégation d'exprimer sa satisfaction par rapport aux conclusions auxquelles le comité est parvenu. Nous tenons à remercier également l'Ambassadeur Valdivieso, Président du Comité des sanctions sur l'Afghanistan pour la présentation détaillée du rapport.

Le principe qui sous-tend la démarche de ma délégation vis-à-vis des régimes de sanctions est que les sanctions n'ont pas pour objectif de punir mais de modifier les comportements. Pour atteindre cet objectif de changement de comportements, il est plus que jamais indispensable d'appliquer rigoureusement les sanctions édictées à l'encontre des États. Ceci ne peut se faire qu'à travers un mécanisme efficace pour surveiller la mesure dans laquelle les exigences énoncées dans les résolutions pertinentes sont respectées. C'est pourquoi, nous appuyons les recommandations faites par le Comité d'experts dans le rapport à l'examen, recommandations qui permettront d'améliorer l'efficacité des sanctions imposées et qui engendreront un changement de comportement.

Nous prenons note du fait que les pays limitrophes de l'Afghanistan ont tous reconnu qu'il ne saurait y avoir de solution militaire au conflit qui ensanglante l'Afghanistan depuis deux décennies. Il est crucial que ceux qui alimentent ce conflit mettent fin à

leurs agissements et comprennent qu'il existe un lien de causalité entre la stabilité de l'Afghanistan et leur propre sécurité.

Aussi, comme indiqué au paragraphe 88 du rapport, ma délégation est favorable à la création d'un bureau de l'Organisation des Nations Unies chargé de faire respecter les sanctions décrétées par le Conseil de sécurité contre les autorités Taliban de Kaboul. La recherche du lieu d'implantation du bureau devrait tenir compte d'un critère d'efficacité et d'économie. En tout état de cause, le lieu choisi devrait offrir les systèmes d'appui administratif et logistique nécessaires qui permettront de jeter les bases d'une coopération exemplaire entre les Nations Unies et les pays limitrophes de l'Afghanistan en vue d'assurer le respect total de l'embargo international sur les armes à destination des Taliban et de surveiller les activités des camps d'entraînement pour terroristes.

À cette fin, nous soutenons l'envoi de petites équipes de spécialistes travaillant en coopération étroite avec les divers services de contrôle des frontières et de lutte antiterroriste dans chacun des six pays frontaliers de l'Afghanistan. Parce que les fonds importants provenant du commerce de l'opium et de l'héroïne servent à acheter des armes et autres matériels de guerre et à financer l'entraînement des terroristes, ma délégation soutient fermement la recommandation du comité faite au paragraphe 61 du rapport relative à l'interdiction de l'exportation en contrebande des drogues provenant d'Afghanistan. En effet, la communauté internationale devrait tout mettre en œuvre pour sevrer les Taliban des sommes importantes provenant du commerce illicite des drogues.

Enfin, je voudrais une fois de plus féliciter l'Ambassadeur Haile Menkerios et son équipe pour l'excellent travail accompli et voudrais réitérer la disponibilité de ma délégation à participer activement à la recherche d'un consensus qui permettrait de donner une suite favorable à cet important document.

**M. Eldon** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je serai bref pour deux raisons : tout d'abord parce que nous avons déjà eu la possibilité d'entamer un premier débat sur le rapport du Comité des sanctions et, deuxièmement, parce que l'une des fonctions importantes de cette séance est de permettre aux membres du Conseil d'entendre les vues des États

voisins avant que le Conseil lui-même ne se prononce sur les recommandations du rapport.

Ce que j'ai à dire aujourd'hui n'épuisera pas le sujet mais donnera, je l'espère, aux membres du Conseil et aux autres participants une bonne idée de la façon dont le Royaume-Uni envisage les discussions sur le rapport.

Mais d'abord, je pense que je me dois de féliciter l'Ambassadeur Valdivieso et l'Ambassadeur Menkerios de l'excellent travail qu'ils ont accompli. C'est un plaisir de revoir l'Ambassadeur Menkerios à la table du Conseil, même si c'est à un titre un peu différent de la dernière fois.

Le rapport du Comité d'experts nous semble être un document très exhaustif, créatif et utile. Nous souscrivons pour l'essentiel à ses recommandations, en particulier à la recommandation principale qui est que nous devons œuvrer à la création d'un mécanisme de contrôle conforme aux propositions recommandées par le Groupe d'experts.

Nous sommes également d'avis qu'il y a un avantage à déployer des équipes sur le terrain pour appuyer les efforts déployés par les États voisins. Nous nous félicitons de l'engagement pris par les pays voisins, et consigné dans le rapport, selon lequel ils mettront en œuvre les sanctions et coopéreront avec le mécanisme de contrôle. J'espère et je suis convaincu que nous en entendrons davantage sur ce point aujourd'hui.

Dans un premier temps, il faudra procéder à une évaluation des compétences qui sont requises dans chaque pays, c'est-à-dire, déterminer quelle sera la meilleure manière pour les Nations Unies d'apporter une aide. Il est important également que les équipes sur le terrain jouent un rôle de surveillance en même temps qu'un rôle consultatif. Cela, non seulement parce que cette démarche double tient rigoureusement compte de l'aspect principal du problème, mais aussi parce que c'est à notre avis, l'un des meilleurs moyens de déployer un véritable effort de coopération qui, comme d'autres orateurs l'ont dit, sera essentiel pour que cette entreprise puisse aboutir.

Nous avons examiné l'idée d'un siège central dans le contexte du débat plus large qui s'est engagé sur la surveillance des sanctions. Comme le Conseil le sait, plusieurs propositions ont été faites en vue de créer un mécanisme de contrôle mondial centralisé

pour la surveillance des sanctions. La création d'un mécanisme de contrôle pour l'Afghanistan ne devrait pas empêcher la mise en place de mécanismes mondiaux semi-permanents de ce genre qui regrouperaient tous les régimes de contrôle.

Nous trouvons cependant des avantages, dans le cas de l'Afghanistan à créer un siège léger et souple pouvant coordonner le travail de six équipes et assurer certaines des tâches centralisées qu'a décrites le Comité d'experts.

Nous pensons que cette équipe devrait être constituée dans le cadre de l'équipe existante des sanctions du Département des affaires politiques ou en collaboration étroite avec cette équipe. D'où l'intérêt que ce mécanisme soit basé à New York. Nous espérons pouvoir avancer le plus vite possible en vue de créer ce mécanisme de contrôle. À mesure qu'avancent les discussions et que continuent les travaux sur les modalités détaillées de la création de structures mondiales semi-permanentes pour le contrôle des sanctions, nous serons intéressés de voir comment le mécanisme de contrôle des sanctions concernant l'Afghanistan et les autres mécanismes semblables peuvent être intégrés dans cette structure.

En ce qui concerne le financement, nous examinons soigneusement la question de savoir comment on pourra faire au mieux. Je pense qu'il y a un certain nombre de principes de base à respecter : nous voulons être sûrs que le mécanisme de contrôle sera financé de manière convenable et sûre ; nous voulons nous assurer qu'il sera rapidement financé ; et nous voulons être sûrs de ne pas encourir de dépenses inutiles. Je relève dans ce contexte ce qu'a dit l'Ambassadeur Hume au sujet de la création d'un fonds d'affectation spécial.

Je m'en tiendrai là. J'espère avoir donné l'essence de la démarche britannique. Nous voudrions connaître le point de vue des autres participants présents dans cette salle, qu'ils soient membres ou non membres du Conseil, et nous attendons avec impatience l'occasion d'œuvrer dans le cadre du Conseil pour assurer le suivi voulu à ce rapport.

**M. Cooney** (Irlande) (*parle en anglais*) : Je vais essayer d'être bref. Je voudrais tout d'abord remercier l'Ambassadeur Menkerios et les autres membres du Comité d'experts de leur rapport (S/2001/511), qui a été établi dans des circonstances difficiles et qui contient de nombreuses recommandations très utiles. Je

voudrais également saisir cette occasion pour rendre hommage à l'énergie et aux qualités de direction dont a fait preuve l'Ambassadeur Valdivieso à la présidence du Comité des sanctions concernant l'Afghanistan.

Comme les questions plus générales concernant l'Afghanistan seront débattues plus tard au cours de ce mois, je limiterai mes commentaires ici à la question du rapport du Comité d'experts. L'Irlande souscrit à la recommandation du Comité d'experts tendant à créer un Bureau de surveillance et de coordination de l'application des sanctions concernant l'Afghanistan, à établir dans un lieu central avec des équipes issues d'organismes chargés de l'application des lois, travaillant en collaboration avec des équipes de sécurité des frontières dans les pays limitrophes de l'Afghanistan. Les aspects pratiques de ce mécanisme, notamment les modalités de coopération avec les États voisins, devront maintenant faire l'objet de discussions dans le cadre du Comité des sanctions, qui dispose des connaissances nécessaires, pour présenter le plus tôt possible les recommandations au Conseil.

Afin que ce mécanisme soit efficace, nous pensons qu'il doit être doté de ressources fiables et suffisantes. Lorsque les coûts auront été évalués, l'Irlande envisagera d'apporter une contribution compte tenu des ressources disponibles.

Un grand nombre des autres recommandations du Comité d'experts sont également valables et doivent être examinées en profondeur par le Comité des sanctions. Nous reconnaissons la nécessité de mettre l'accent sur l'importance de la question du trafic de drogues, et nous pensons effectivement que cette question doit être traitée dans le cadre du problème général. Nous souscrivons également à la démarche double concernant la fermeture des camps d'entraînement de terroristes, comme le souligne le paragraphe 52 du rapport.

Nous notons également avec intérêt la recommandation formulée au paragraphe 32 concernant le turbocombustible et les liquides et les lubrifiants spéciaux pour les véhicules blindés. Cependant, sur ce point, nous voulons être sûrs que ces restrictions ne visent que les vols militaires et n'aient pas d'effets sur les vols humanitaires.

**M. Teixeira da Silva** (France) : Je voudrais joindre ma voix à ceux qui ont remercié et félicité l'Ambassadeur Menkerios et les membres du Comité d'experts pour la qualité de leur rapport qui a été remis

dans un délai très court. Je voudrais aussi m'associer à ceux qui ont rendu hommage au leadership de l'Ambassadeur Valdivieso en tant que Président du Comité des sanctions. Je me bornerai à faire quatre remarques sur le rapport et les suites que nous pouvons en attendre.

Le premier mérite de ce rapport c'est de mettre l'accent sur le rôle clef des pays voisins dans la mise en oeuvre effective de l'embargo sur les armes comme pour la fermeture des camps d'entraînement de terroristes. Nous notons l'engagement confirmé par les voisins de l'Afghanistan d'appliquer effectivement les sanctions et de coopérer à cette fin avec les Nations Unies. Le Comité d'experts a lui-même participé à un effort de sensibilisation et d'encouragement utile. Maintenant il faut prendre les États voisins au mot, et les aider à surmonter les difficultés et les obstacles qui ont été relevés par le Comité d'experts.

Deuxième remarque : nous appuyons l'architecture générale du mécanisme de contrôle tel qu'il est proposé. Cette structure devrait être à nos yeux aussi légère, souple et évolutive que possible. La première tâche devrait être la mise à niveau des dispositifs nationaux des états voisins. À cet égard les propositions de mesures générales en matière de contrôle et de désarmement sont intéressantes et doivent être examinées de façon plus approfondie. De même, les propositions visant à créer de nouveaux instruments ou à renforcer les instruments juridiques existants en matière de contrôle des armements constituent un encouragement utile aux travaux en cours dans différentes instances internationales concernées. Il en est de même aussi des mesures proposées par les experts et qui sont contenues dans le Protocole à la Convention sur la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, s'ajoutant à la Conférence ministérielle mondiale sur la criminalité transnationale organisée, récemment soumise à l'Assemblée générale. La plupart des mesures qui sont recommandées seront abordées lors de la prochaine Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. On le voit, il y a là tout un travail qui dépasse la compétence du Conseil de sécurité mais qui est tout à fait complémentaire avec ce qui est entrepris ici.

Troisième remarque : nous appuyons pleinement la recommandation visant à faire de ce mécanisme de contrôle le noyau et le modèle en quelque sorte d'un

mécanisme plus général de contrôle des sanctions et du trafic illicite de matières premières dans les conflits armés. Nous relevons avec intérêt que le Comité d'experts a noté que la mise en oeuvre d'un embargo sur les armes pose des problèmes génériques, que l'on retrouve quel que soit le régime de sanctions considéré. Les solutions supposent l'application de mesures globale au plan international. C'est dire qu'il y aurait un intérêt évident à pouvoir utiliser les synergies entre les différents mécanismes de contrôle et les comités d'experts qui seraient mis en place petit à petit. Dans cet esprit, et pour faire écho à ce que dit l'Ambassadeur Eldon, il nous semble que le mécanisme de contrôle des sanctions concernant l'Afghanistan devrait plutôt être implanté à New York, afin justement de favoriser la synergie avec les comités de sanctions et autres mécanismes déjà existants.

Quatrième et dernière remarque : en ce qui concerne le financement. Les qualités d'un financement, c'est d'être sûr et de permettre un bon fonctionnement en toute indépendance d'un mécanisme de contrôle. D'où notre préférence pour un financement sur le budget ordinaire des Nations Unies, qui présente en outre les avantages pratiques pour le fonctionnement quotidien du mécanisme : il faut veiller à ce qu'il n'y ait pas de rupture dans le financement, qui serait tout à fait préjudiciable à la bonne marche de ce mécanisme. Je noterai également dans le prolongement de la remarque précédente que la mise en place d'un mécanisme général de contrôle des sanctions et des trafics illicites concernant l'Afghanistan permettrait non seulement la synergie dans le travail réalisé, mais aussi de faire des économies budgétaires assez substantielles.

Je terminerai en disant que d'une manière plus générale nous partageons le point de vue du Comité d'experts sur la nécessité de concevoir et d'utiliser les sanctions dans le cadre d'une stratégie globale de règlement politique du conflit afghan. Nous espérons que dans les semaines à venir nous aurons l'occasion de revenir sur cette question plus générale.

**M. Ward** (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie le Président du Comité des sanctions, l'Ambassadeur Valdivieso, d'avoir présenté le rapport du Comité d'experts, et exprime sa gratitude au Comité pour son important travail.

Nous avons examiné avec soin le rapport et avons établi que ses idées et recommandations constituent

une base pour l'application effective des mesures ordonnées dans la résolution 1333 (2000). Nous pensons qu'après avoir adopté les résolutions 1267 (1999) et 1333 (2000), il nous faut mettre en oeuvre les mesures approuvées. Les parties responsables doivent prendre les mesures appropriées pour empêcher les vols illégaux et l'entrée d'armes et de munitions sur le territoire, et assurer la fermeture des camps d'entraînement de terroristes en Afghanistan.

Le rapport traite des mesures devant être prises pour donner effet à ces décisions et nous sommes heureux de cette occasion de discuter des mesures effectives à prendre face à ce problème. Nous estimons que pour agir aux niveaux national, régional et international, le rapport donne des orientations qui exigent l'engagement des États concernés pour la mise en oeuvre de ces dispositions.

Au niveau régional, les États voisins doivent coordonner leurs efforts et faire connaître le niveau d'assistance requis pour bien surveiller leurs frontières. Il est important que les États de transit et les États fournisseurs se conforment aux résolutions du Conseil de sécurité. Il est louable que les États voisins aient exprimé leur attachement à ce processus et il nous appartient de les encourager à traduire ces paroles en actes.

Au plan international, il importe que ces niveaux soient soutenus, à court terme, par la fourniture d'une aide technique et financière à ces pays. À long terme, les acquis obtenus et les décisions prises dans d'autres organes des Nations Unies doivent être pris en compte. Nous notons à cet égard qu'au paragraphe 34 du rapport, le Comité a dit que

« toute mesure qu'il est proposé d'appliquer à l'Afghanistan doit être envisagée dans le contexte plus large des mesures de contrôle des armements appliquées par ailleurs. »

Il est clair que nous devons aller vite pour renforcer les mécanismes de contrôle en vue de soutenir les arrangements frontaliers. Nous attendons d'avoir d'autres discussions sur les modalités et le financement de ces mécanismes. Nous sommes par ailleurs vivement intéressés par les recommandations du Comité relatives à l'inspection des cargaisons dans le cadre de l'Accord sur le commerce de transit de l'Afghanistan. Il importe que nous examinions de près

la façon dont cette recommandation peut nous aider dans la mise en oeuvre du processus.

Pour terminer, ma délégation voudrait redire que le Conseil de sécurité doit continuer de rechercher une solution globale au problème de l'Afghanistan. Dans son rapport, le Comité d'experts mentionne la position de tous les États concernés de la région. Nous faisons nôtre sa conclusion : il ne peut y avoir de solution militaire au conflit afghan et seule une solution politique, émanant du peuple de ce pays, peut mettre fin à ses souffrances. La communauté internationale doit poursuivre ses efforts à cet effet. Le contrôle effectif des sanctions doit servir de moyen à cette fin. Tout en nous concentrant sur cette question, nous devons rester attentifs à la terrible situation humanitaire qui règne et agir de façon concertée pour que nos décisions n'aggravent pas la crise.

**M. Neewoor** (Maurice) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette réunion publique sur l'Afghanistan où la situation sur tous les fronts semble s'aggraver de jour en jour – le dernier scénario étant le décret des Taliban contre les minorités.

Nous apprécions vivement l'important exposé présenté ce matin au Conseil par l'Ambassadeur Valdivieso, et nous félicitons M. Menkerios et les membres du Comité d'experts de leur rapport exhaustif et important.

Le débat d'aujourd'hui doit porter sur le rapport et, à cet égard, ma délégation prend note des nombreuses suggestions fort louables faites par le Comité. Parmi ces importantes suggestions, nous relevons les suivantes : publication d'informations au sujet de violations des dispositions relatives au certificat d'utilisation, y compris le nom des sociétés, des pays et des particuliers en cause, et au sujet des cas de retransferts non autorisés d'armes en direction de tierces parties, cité au paragraphe 39 du rapport; le besoin d'aide en matière de communication de données sur les vols illégaux en direction ou en provenance de l'Afghanistan, ce qui aiderait la surveillance des vols illégaux, cité au paragraphe 40; la nécessité, pour le Pakistan voisin, de réglementer les programmes d'enseignement des *medersas*, cité au paragraphe 43; le retour ou le rapatriement des terroristes étrangers, sous supervision internationale, cité au paragraphe 48; et l'idée de créer un mécanisme de contrôle double chargé

de surveiller l'application des sanctions, cité au paragraphe 77.

Ma délégation appuie fermement ces recommandations, qui sont conformes au mandat du Comité, face aux problèmes croissants de l'Afghanistan. Nous estimons que ce sont là des directives importantes pour la gestion des sanctions en général. Nous approuvons l'observation faite dans le rapport selon laquelle l'étroite coopération des pays voisins est impérative pour régler le problème afghan. Nous demandons à ces pays de coopérer pleinement avec la communauté internationale à cette fin, et nous espérons qu'ils le feront.

La proposition de création d'un mécanisme chargé de la surveillance de l'application des sanctions est fort louable, mais nous devons être sûrs qu'un tel dispositif ne deviendra pas un simple groupe présentant des rapports pour que d'autres agissent. Il doit plutôt disposer d'une structure solide et de toutes les ressources financières et humaines nécessaires pour répondre efficacement aux cas de violation de sanctions. Nous pensons que l'organe de surveillance doit être financé par quotes-parts, complétées par des fonds volontaires de donateurs. Ce mécanisme doit agir en étroite coopération avec le Comité des sanctions et faire connaître ses conclusions au Comité, qui agira en conséquence.

Enfin, nous espérons qu'au cours de ce mois, le Conseil de sécurité tiendra un débat public qui permettra aux États Membres d'exprimer leurs vues de façon plus exhaustive sur l'ensemble des aspects de la question afghane.

**M. Kolby** (Norvège) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord remercier l'Ambassadeur Valdivieso de sa présentation du rapport et de l'énergie avec laquelle il dirige le Comité.

Je voudrais ensuite remercier l'Ambassadeur Menkerios et le Comité d'experts de nous avoir fourni un rapport exhaustif et stimulant.

Je voudrais également vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette réunion publique, qui donne l'occasion au Conseil d'entendre l'avis des représentants de pays dont les efforts sont décisifs pour le succès des mesures d'application des sanctions contre les Taliban dans la région.

Je limiterai ma déclaration au rapport dont nous sommes saisis en raison du débat prévu ce mois-ci sur toute la question afghane.

Mon gouvernement considère le rapport et ses recommandations comme un point de départ excellent pour la mise en place d'un mécanisme de surveillance de l'application effective des résolutions 1333 (2000) et 1267 (1999). La Norvège appuie la démarche réaliste adoptée dans le rapport. Un mécanisme de ce type devrait reposer sur les efforts de contrôle des États limitrophes aux frontières nationales et être appuyé par de petites équipes internationales d'experts chargées de surveiller les violations éventuelles et d'enquêter sur elles. Le rapport suggère que ces équipes d'appui doivent être établies dans les bureaux des Nations Unies établis dans la région. À cet égard, ma délégation aimerait demander au Comité si le Comité d'experts a envisagé la possibilité de conséquences négatives quant à l'installation des équipes d'application des sanctions dans les locaux des bureaux et des organes de l'ONU opérant en Afghanistan, y compris ceux qui participent à l'acheminement de l'aide humanitaire.

Nous avons noté les arguments invoqués en faveur de l'implantation du siège à Vienne. Il y a aussi, à notre avis, de solides arguments en faveur de New York, à commencer par la nécessité de contacts étroits et continus avec le Conseil de sécurité, le Comité des sanctions et le Secrétariat.

Il faut aussi disposer d'un mécanisme de contrôle des sanctions pour l'Afghanistan dans le cadre des discussions sur l'établissement d'un mécanisme permanent de contrôle des régimes de sanctions de l'ONU, y compris des embargos sur les armes. Le rapport a soulevé à cet égard d'importantes questions qui devront être étudiées plus avant.

Pour ce qui est du financement, la Norvège est d'avis qu'il faut pour ce mécanisme un financement garanti et stable, et par conséquent, un financement par quotes-parts. Nous avons également pris note des arguments en faveur d'un financement initial sur une base volontaire, permettant d'assurer l'application rapide de la recommandation. Nous sommes également prêts à envisager cela.

La Norvège est prête à examiner les autres recommandations, y compris celle concernant l'inclusion dans l'embargo sur les armes du turbocombustible et des carburants spéciaux

nécessaires aux véhicules militaires, mais à condition que cela n'ait pas de retombée néfaste sur les efforts d'aide humanitaire en Afghanistan.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je voudrais examiner le temps qui nous reste et le nombre d'orateurs qui doivent encore intervenir. Il nous reste encore à entendre trois autres membres du Conseil : Singapour, la Colombie et le Bangladesh. Pour faciliter les choses, je peux renoncer à ma déclaration. Mais il nous faudra encore au moins 10 minutes pour Singapour et la Colombie – cinq pour chacun. Il nous reste également quatre orateurs à entendre au titre de l'article 37. Lorsque je les ai consultés, à l'origine, ils m'ont dit avoir besoin d'environ 35 minutes. Ensuite, nous entendrons l'Ambassadeur Menkerios, à qui il faudra accorder probablement au moins 10 minutes pour répondre à bien des questions soulevées. Cela fait au total 55 minutes. J'ai l'intention de clore cette séance à 13 h 15. Si nous n'avons pas terminé, il faudra donc revenir à 15 heures.

**M. Mantaha** (Singapour) (*parle en anglais*) : Nous remercions l'Ambassadeur Valdivieso de son exposé et nous attendons avec intérêt celui de l'Ambassadeur Menkerios.

Ma délégation tient à remercier le Comité d'experts de l'analyse détaillée qu'il a fournie au Conseil sur la question et de ses recommandations concrètes et réalistes pour renforcer l'application des résolutions 1267 (1999) et 1333 (2000). Nous notons que le Comité a passé en revue toute une gamme d'options de surveillance de l'application de l'embargo sur les armes, ainsi que pour la fermeture des camps d'entraînement de terroristes en Afghanistan. Nous sommes heureux de voir que, dans ses recommandations, le Comité a mis l'accent sur la nécessité de veiller non seulement à l'efficacité du mécanisme projeté, mais également à son coût et à sa faisabilité. Nous estimons donc que les recommandations du Comité méritent un examen attentif.

Nous attendons avec intérêt de pouvoir examiner avec d'autres membres du Conseil de sécurité comment nous pouvons faire avancer le processus sur la base des recommandations du Comité. Nous sommes également d'accord avec ceux qui préconisent de l'accélérer. Ma délégation tient à souligner, toutefois, que toute décision du Conseil procédant du rapport du Comité

devrait, dans la mesure du possible, être adoptée par consensus.

Nous reviendrons plus en détail sur les recommandations concrètes du Comité dans les prochains débats du Conseil. Mais je voudrais dès maintenant faire quelques observations de caractère général.

Premièrement, ma délégation estime, comme d'autres, que le Conseil ne peut poursuivre l'application des recommandations sans avoir dûment consulté les pays qu'intéresse particulièrement l'application des résolutions du Conseil. Singapour a noté avec une vive satisfaction que les six États partageant des frontières avec l'Afghanistan avaient indiqué leur intention de respecter les résolutions du Conseil. Le Conseil va devoir désormais travailler en collaboration très étroite avec eux pour trouver la meilleure façon d'aider ces pays à appliquer ses décisions. Le Comité avait raison d'affirmer que

« l'application des sanctions doit [...] reposer avant tout sur la volonté et l'initiative des voisins de l'Afghanistan. » (*S/2001/551, par. 90*)

Comme le Comité l'a fait observer, au paragraphe 21 de son rapport, ces pays

« ont souligné que, si la situation en Afghanistan n'était pas stable, leur propre stabilité et leur propre sécurité étaient menacées. »

Deuxièmement, en créant ce mécanisme de surveillance de l'application des résolutions imposées à l'encontre des Taliban, le Conseil de sécurité ne doit pas involontairement instaurer des mesures susceptibles d'entraver la capacité des organismes humanitaires d'acheminer aide et secours à la population afghane. Je note que les délégations de l'Irlande, de la Norvège et d'autres pays ont fait la même remarque. Cela s'applique en particulier à la surveillance des vols à destination et en provenance du territoire afghan tenu par les Taliban. Le Conseil doit s'assurer que la fréquence et la viabilité des vols humanitaires, vitaux dans le cadre de la crise humanitaire en Afghanistan, ne sont nullement affectées.

Troisièmement, s'agissant de la proposition du Comité d'utiliser le mécanisme de surveillance projeté en Afghanistan comme noyau pour de futurs régimes de surveillance des sanctions, nous conseillons la prudence. La démarche adoptée par le Conseil face à la

question de l'Afghanistan est en effet régie par un ensemble de considérations politiques et stratégiques qui pourraient ne pas s'appliquer à d'autres cas et à d'autres questions. Nous ne devons pas nous hâter de considérer le mécanisme projeté, après son adoption éventuelle, comme transposable à d'autres situations.

Quatrièmement, s'agissant de la recommandation du Comité au sujet des mesures d'application de l'embargo sur les armes, nous sommes d'accord avec les vues exprimées par d'autres lors de la séance d'hier entre le Comité des sanctions et le Comité d'experts, à savoir que, lorsqu'il y a lieu, le Conseil doit examiner les recommandations dans le cadre des mécanismes internationaux existants. Le Conseil de sécurité doit tenir compte du débat international sur le contrôle du trafic d'armes légères. La Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects aura lieu à New York le mois prochain. Elle devrait nous donner une idée du niveau de consensus international sur la question.

Cinquièmement, ma délégation est heureuse de voir que le Comité a élargi la portée de son travail pour enquêter sur le lien entre le trafic de drogues et le financement des achats d'armes et des camps de terroristes en Afghanistan. Il s'agit là d'une dimension très importante du problème, qui mérite toute notre attention.

Je voudrais citer, pour terminer, le paragraphe 89 du rapport du Comité. Je crois qu'il est suffisamment important pour que je le lise intégralement au Conseil.

« Les sanctions imposées à l'encontre des Taliban doivent être considérées et mises en oeuvre comme faisant partie d'un ensemble de mesures prises par les Nations Unies pour assurer la paix et la stabilité en Afghanistan. Les sanctions, la recherche d'une solution politique et les initiatives humanitaires et économiques doivent être vues comme un tout et conduites comme autant d'éléments d'une stratégie intégrée devant aboutir à un gouvernement représentatif et responsable en Afghanistan. »

Ma délégation attend avec intérêt de futures occasions d'échanger des vues avec les membres du Conseil, et également avec les États limitrophes de l'Afghanistan, pour voir comment définir de façon optimale une stratégie globale à long terme permettant de ramener la paix en Afghanistan.

**M. Franco** (Colombie) (*parle en espagnol*) : Nous avons examiné avec beaucoup d'attention le rapport du Comité d'experts qui a fait des recommandations au Conseil de sécurité sur la façon de contrôler l'embargo sur les armes et la fermeture des camps d'entraînement de terroristes, exigés aux paragraphes 3 à 5 de la résolution 1333 (2000). De même, nous avons écouté attentivement la présentation de l'Ambassadeur Valdivieso qui, en sa qualité de Président du Comité des sanctions, nous a présenté un résumé circonstancié du contenu du rapport. La Colombie partage de nombreuses recommandations figurant dans ce rapport, en vue d'établir un mécanisme de contrôle.

Permettez-moi de souligner quatre points préliminaires qui sont importants pour ma délégation comme points de départ pour les discussions qui suivront la présente séance du Conseil de sécurité. Le premier est relatif aux pays voisins. Il est fondamental que le Conseil de sécurité fasse appel à tous les pays voisins de l'Afghanistan et obtienne leur coopération afin de garantir l'efficacité du mécanisme de contrôle. À cet égard, la Colombie se félicite de la volonté de tous ces pays de coopérer avec cet organisme de l'ONU. C'est essentiel pour le contrôle efficace des activités illicites aux frontières. Nous considérons que cette démarche est la bonne : les recommandations doivent être orientées vers le renforcement des capacités nationales.

La seconde observation est relative à la question de la coordination. La coordination en sens horizontal, c'est-à-dire entre les pays limitrophes, et la coordination verticale, c'est-à-dire entre ces pays, le Conseil de sécurité et l'ONU. Notre organisation peut contribuer à créer une meilleure harmonie, une meilleure coordination et une plus grande compatibilité entre les organes gouvernementaux et de sécurité pour renforcer les deux formes de coordination, l'horizontale et la verticale.

La troisième remarque a trait aux activités frontalières qui intéressent le Conseil de sécurité. Il est important qu'il y ait là un contrôle efficace et total du trafic illégal d'armes et de précurseurs chimiques, y compris l'anhydride acétique, de la contrebande des biens, et des autres activités qui peuvent encourager ou faciliter les activités terroristes.

Le quatrième point concerne le processus de paix. Dans ses décisions, le Conseil de sécurité doit chercher à éviter tout type d'incompatibilité avec les efforts de

la communauté internationale visant à instaurer la paix et la stabilité en Afghanistan. En temps opportun, lorsque le Conseil de sécurité procédera à un examen complet de la situation dans ce pays, nous aurons l'occasion d'examiner cette nécessaire compatibilité.

En conclusion, la Colombie participera à l'étude détaillée et complète des recommandations présentées par notre Comité d'experts au Conseil pour que soient prises les décisions appropriées, y compris sur les modalités du mécanisme de contrôle, sa localisation géographique, à New York ou à Vienne, et son financement.

Le premier pas vers cette étude a été la présente séance publique qui nous permettra d'entendre les points de vue des États intéressés.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Afin de mieux gérer notre temps, je renoncerais à faire ma déclaration nationale à ce stade.

Je vais poursuivre avec la liste des pays invités au titre de l'article 37. Le premier orateur sur cette liste est le représentant de l'Afghanistan. Je lui donne la parole.

**M. Farhâdi** (Afghanistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Président, d'assumer la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juin 2001. Nous sommes également reconnaissant au chef de la Mission des États-Unis d'avoir présidé le Conseil pendant le mois de mai. Nous vous sommes aussi très reconnaissants, Monsieur, d'avoir organisé la présente réunion qui a lieu à un moment si important.

Comme nous l'avons constamment et largement expliqué dans de précédentes déclarations au Conseil et à l'Assemblée générale, l'intervention étrangère en Afghanistan reste la principale cause du conflit actuel et de toutes les souffrances du peuple afghan. Ce n'est pas de la pure rhétorique ou une simple allégation, mais un fait clair comme de l'eau de roche, reconnu dans les documents de l'ONU. A cet égard, je voudrais attirer l'attention du Conseil de sécurité sur l'observation que le Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme en Afghanistan a faite dès septembre 1999 lorsqu'il a déclaré au paragraphe 3 de son rapport intérimaire (A/54/422) que :

« La population afghane continuait de pâtir de violations flagrantes des droits de l'homme et

d'infractions constantes du droit international humanitaire. La cause fondamentale de cette situation était que les Afghans continuaient d'être pratiquement retenus en otage dans leur propre pays, où des forces armées à partir de l'étranger cherchaient à gouverner l'Afghanistan sans la participation effective ni le consentement de la population. »

Ces forces armées extérieures citées par le Rapporteur, l'Ambassadeur Kamal Hossain, consistent en une alliance entre la junte militaire pakistanaise, des groupes religieux extrémistes du Pakistan, des groupes d'Osama Bin Laden, y compris le tristement célèbre Al Qaeda, des groupes extrémistes d'Asie centrale et le soi-disant Émirat islamique des Taliban. Cette alliance fait partie d'un plan général – appelons-le une hallucination – pour la domination de l'Afghanistan et de l'Asie centrale par le Pakistan, qui cherche à s'assurer une « profondeur stratégique ». C'est une nouvelle version du Lebensraum, chère aux groupes disposant d'un ordre du jour idéologique anachronique. Ce plan n'est pas seulement une menace pour l'Afghanistan, mais également une menace sérieuse à la paix et à la sécurité de la région et du monde.

La discrimination contre les femmes, le massacre de la population civile basé sur l'origine religieuse ou ethnique, le vandalisme culturel, la stigmatisation de groupes religieux minoritaires, les raids contre des hôpitaux gérés par des organisations humanitaires et beaucoup d'autres atrocités font partie de l'ordre du jour politico-social de l'alliance Pakistan-Taliban-Bin Laden. Tous ces efforts sont centrés sur la création d'un Émirat de la terreur servant les intérêts du Pakistan et concrétisant les vues de gens simples d'esprit rêvant d'une « société islamique idéale ». Le but est d'établir en Afghanistan un soi-disant régime islamique qui ne ressemble à celui d'aucun autre pays islamique du monde.

Le désir d'édifier pareille société idéaliste pourrait être considérée comme l'une des causes principales de la crise humanitaire que traverse le pays. Ce désastre anthropique a privé plus de la moitié de la population afghane d'activités productives. Il n'existe aucun plan économique d'infrastructure pour la reconstruction et le réaménagement de l'Afghanistan en raison des politiques très dures promulguées quotidiennement par les Taliban. Les travailleurs qualifiés, les intellectuels et les personnes dotées de connaissances ont déjà quitté les régions occupées par

les Taliban. Cela s'inscrit dans le plan du Pakistan pour l'Afghanistan, plan en vertu duquel les ignorants restent au pouvoir et dépendent de plus en plus du Pakistan et des services de renseignements militaires de ce pays.

En dépit du tollé général que les politiques et les actions des Taliban ont soulevé au sein de la communauté internationale, malgré l'asile que ceux-ci accordent aux terroristes internationaux dans les parties de l'Afghanistan qu'ils occupent, malgré la présence de milliers de combattants provenant des pays arabes et des pays d'Asie centrale dans leurs camps d'entraînement en Afghanistan, et malgré le commerce des stupéfiants auquel se livrent les Taliban, le Pakistan continue de chérir son infâme rejeton, son polichinelle qu'on appelle les Taliban. Le Pakistan encourage d'autres à reconnaître cette étrange entité comme gouvernement légitime. L'entretien accordé récemment par le chef de la junte militaire du Pakistan au quotidien russe *Izvestia* le 31 mai 2001, exigeant que les Taliban soient reconnus, montre clairement que le Pakistan poursuit sa politique d'agression en Afghanistan et dans la région. Le général Musharraf ne cesse de répéter sa litanie qui est que « le Pakistan soutient les Taliban ». Il estime que cela est dans « l'intérêt national du Pakistan ».

L'histoire du monde au cours du siècle dernier a montré que toute politique d'apaisement à l'égard d'un agresseur et toute politique consistant à feindre de ne pas voir les faits ne peuvent en aucune manière servir les intérêts de la paix, de la justice et de la stabilité. Seule une position ferme et énergique contre l'agresseur peut véritablement servir les intérêts de la paix, de la justice et de la stabilité.

Malheureusement, dans le cas de l'Afghanistan, le Conseil de sécurité n'a pas pris les mesures qui s'imposaient face à l'intervention directe du Pakistan en Afghanistan et à ses politiques agressives dans la région qui menacent la paix et la sécurité internationales. Des milliers de combattants pakistanaise, provenant de différents secteurs de la société pakistanaise, y compris de l'armée, sont recrutés et envoyés ouvertement en Afghanistan. L'ONU a confirmé ce fait en employant dans les documents de l'Organisation une simple expression stéréotypée : « profondément préoccupée » sans indiquer que cette action constituait une agression requérant des mesures appropriées contre l'agresseur.

L'indifférence de l'ONU encourage le Pakistan à poursuivre son aventure militaire hégémonique en Afghanistan en violation flagrante des résolutions 1267 (1999) et 1333 (2000) du Conseil de sécurité, et à continuer d'alimenter le conflit armé en fournissant armes et munitions. Le Pakistan reste engagé en fournissant aux Taliban un soutien en matière de planification, de mobilisation, de logistique et de recrutement.

Je voudrais à cet égard citer un paragraphe d'un article du spécialiste de l'Afghanistan le plus renommé, M. Anthony Davis. Cet article a été publié le 30 mai 2001 dans l'hebdomadaire *Jane's Defence Weekly*.

« Les milieux du renseignement croient savoir que le Pakistan a continué de fournir un soutien logistique et consultatif pour le renforcement des Taliban malgré les assurances données antérieurement par Islamabad selon lesquelles le Pakistan respecterait la résolution 1333 du Conseil de sécurité de l'ONU qui, depuis janvier, interdit la fourniture d'un appui matériel ou de conseils aux Taliban. L'ONU ne dispose d'aucun mécanisme mis en place pour surveiller l'application du régime de sanctions par le Pakistan qui soutient les Taliban depuis la création de ce mouvement en 1994.

Selon des sources dignes de foi, pendant une semaine au début du mois de mai, deux convois d'environ 15 camions chacun allaient chaque jour de la frontière pakistanaise à Torkham depuis Kaboul en passant par Jalalabad. Ces camions Mercedes-Benz étaient munis de plaques d'immatriculation provisoires dites "AF" fournies avant les plaques d'immatriculation normales, leur conférant un certain anonymat, d'après les sources citées. L'on croit savoir que des munitions étaient dissimulées sous des sacs de blé.

D'autres munitions auraient été acheminées à travers les frontières sud à Chaman, entre la ville pakistanaise de Quetta et la ville de Kandahar, en Afghanistan. »

Encore une fois, nous voudrions que soit consigné le fait l'État islamique d'Afghanistan est fermement convaincu qu'il n'y a pas de solution militaire à l'actuel conflit en Afghanistan. La junte militaire pakistanaise doit retirer son personnel militaire et les prétendus volontaires qui se trouvent en

Afghanistan. Tous les combattants étrangers doivent immédiatement quitter l'Afghanistan. Je répète : tous les combattants étrangers doivent immédiatement quitter l'Afghanistan. Il faut laisser les Afghans résoudre leurs problèmes par le biais des négociations.

L'État islamique d'Afghanistan a déjà déclaré qu'il était disposé à participer aux pourparlers de paix proposés par le Japon, et a également déclaré en faveur des négociations de paix proposées par le Kazakhstan, sous les auspices de l'ONU. Il a également donné une réponse positive à l'appel lancé par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, Ruud Lubbers, en vue d'un cessez-le-feu. Mais toutes ces propositions ont été systématiquement rejetées par les Taliban.

L'État islamique d'Afghanistan est fermement convaincu qu'il est grand temps que le Conseil de sécurité s'acquitte du devoir qui lui incombe en vertu de la Charte des Nations Unies, qui est de sauver le peuple afghan, de mettre fin aux souffrances de la nation afghane et de maintenir la paix et la sécurité dans la région. Le Conseil de sécurité doit déterminer l'ampleur de l'agression pakistanaise en Afghanistan et décider des mesures à prendre pour maintenir la paix et la sécurité.

Mon gouvernement restant fermement déterminé à défendre la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale du pays, je tiens à réaffirmer notre profonde conviction que le conflit doit être résolu par un règlement politique pacifique et à réitérer notre plein appui au rôle central de médiation de l'ONU visant à établir en Afghanistan un gouvernement participatif, pluriethnique et pleinement représentatif.

À cet égard, vendredi dernier, le Ministre des affaires étrangères de l'Afghanistan a déjà envoyé des lettres identiques au Secrétaire général et à vous même, Monsieur le Président. Ces lettres doivent être publiées comme documents officiels du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Nous espérons que vous voudrez bien accorder toute votre attention au texte de ces lettres et de leurs annexes. Nous remercions l'Ambassadeur de la Colombie, M. Alfonso Valdivieso, le Comité d'experts dirigé par l'Ambassadeur Haile Menkerios, ainsi que tous les collaborateurs de ce dernier, des efforts qu'ils ont déployés pour présenter un rapport sur la façon de mettre en oeuvre l'embargo sur les armes et d'assurer la fermeture des camps

d'entraînement de terroristes conformément à la résolution 1333 (2000).

Enfin, je voudrais terminer en manifestant mon soutien aux conclusions du Comité d'experts, en particulier à la mise en place d'un mécanisme de contrôle ainsi qu'aux idées consignées au paragraphe 89 du rapport du Comité, dont je souhaite donner lecture :

« Les sanctions imposées à l'encontre des Taliban doivent être considérées et mises en œuvre comme faisant partie d'un ensemble de mesures prise par les Nations Unies pour assurer la paix et la stabilité en Afghanistan. Les sanctions, la recherche d'une solution politique et les initiatives humanitaires et économiques doivent être vues comme un tout et conduites comme autant d'éléments d'une stratégie intégrée

devant aboutir à un gouvernement représentatif et responsable en Afghanistan. » (S/2001/511, par. 89)

Le paragraphe 90 commence ainsi :

« Un contrôle efficace des sanctions exige l'adhésion totale des États Membres qui participent à leur mise en œuvre. » (S/2001/par. 90)

Nous appuyons le financement immédiat du mécanisme de surveillance à partir du budget ordinaire afin qu'il puisse être prévisible et certain.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Vu l'heure tardive et avec l'assentiment des membres du Conseil, je vais maintenant suspendre la séance jusqu'à 15 heures.

*La séance est suspendue à 13 h 15.*